



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018

**DATE DE LA CONVOCATION : 2 MARS 2018**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice :	34
- de Présents :	24
- de Représentés :	4
- de Votants :	28

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Argentat-sur-Dordogne, sous la présidence de M. Jean Claude LEYGNAC, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean Claude LEYGNAC	M <sup>me</sup> Patricia VIDALLER	M. Sébastien DUCHAMP
M. Jean-Claude ALAPHILIPPE	Mme Josiane PIEMONTESE	M. Alexis CHASSAING
M. Jacques JOULIE	M. Patrice SAINT-RAYMOND	
Mme Lucienne FAURIE	M. Dominique FAVARCQ	
M. Daniel BRICE	Mme Annie REYNIER	
M <sup>me</sup> Anne VIEILLEMARINGE	M. Richard DENOT	
M. Eloïc MODART	M. Jean-Paul CHEVALIER	
M <sup>me</sup> Françoise LAYOTTE	M. Francis LAURENT	
M. Roger CAUX	M. Bernard PRESSET	
M. Henri DELAGE	Mme Pascale GUERIN	
M <sup>me</sup> Geneviève DORGE	Mme Sophie MIGNARD-LAYGUE	

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :**

M<sup>me</sup> Laurence BRIANÇON donne pouvoir à Mme Lucienne FAURIE

Mme Eliane MALBERT donne pouvoir à M. Jacques JOULIE

M. Franck FOSTIER donne pouvoir à M. Francis LAURENT

Mme Carole MAJA donne pouvoir à Mme Anne VIEILLEMARINGE

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

M. Jean-Claude MONS

Mme Martine CADILHAC

M. Pascal COCHET  
 Mme Carole CAZIER  
 M. Denis TRONCHE  
 M. Franck COMBE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Patrice SAINT-RAYMOND

### **COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 janvier 2017, il a l'obligation, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT de rendre compte des délégations qu'il a exercées. Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a exercées en matière de délivrances et reprises de concessions funéraires et de droit de préemption.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, entérine les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET CINEMA**

Jean Claude ALAPHILIPPE présente le Compte Administratif 2017 du budget cinéma. Il détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- arrête les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Cinéma).

#### **COMPTE ANNEXE POUR CINEMA**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés		29 844,87		8 110,25	0,00	37 955,12
Opérations de l'exercice	90 943,27	73 016,69	10 331,22	7 963,36	101 274,49	80 980,05
<b>TOTAUX</b>	<b>90 943,27</b>	<b>102 861,56</b>	<b>10 331,22</b>	<b>16 073,61</b>	<b>101 274,49</b>	<b>118 935,17</b>
Résultats de clôture		11 918,29		5 742,39		17 660,68
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>90 943,27</b>	<b>102 861,56</b>	<b>10 331,22</b>	<b>16 073,61</b>	<b>101 274,49</b>	<b>118 935,17</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>11 918,29</b>		<b>5 742,39</b>		<b>17 660,68</b>

- constate, pour la comptabilité annexe du Cinéma, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BOURNEL**

Jean Claude ALAPHILIPPE présente le Compte Administratif 2017 du budget annexe du lotissement "le Bournel". Il détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- arrête les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget annexe Lotissement Le Bournel).

#### COMPTE ANNEXE POUR BUDGET LOTISSEMENT "LE BOURNEL"

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés	99,75			22 616,47	99,75	22 616,47
Opérations de l'exercice	19 242,91	19 495,65	66 000,00	18 285,15	85 242,91	37 780,80
TOTAUX	19 342,66	19 495,65	66 000,00	40 901,62	85 342,66	60 397,27
Résultats de clôture		152,99	25 098,38		24 945,39	
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	19 342,66	19 495,65	66 000,00	40 901,62	85 342,66	60 397,27
RESULTATS DEFINITIFS		152,99	25 098,38		24 945,39	

- constate, pour la comptabilité annexe du Budget Lotissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET EAU POTABLE

Jean Claude ALAPHILIPPE présente le Compte Administratif 2017 du budget eau potable. Il détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- arrête les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (compte administratif – budget eau potable).

#### COMPTE ANNEXE POUR SERVICE DE L'EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés		1 476,43		528 814,18	0,00	530 290,61
Opérations de l'exercice	86 232,14	84 685,48	88 390,84	96 834,36	174 622,98	181 519,84
TOTAUX	86 232,14	86 161,91	88 390,84	625 648,54	174 622,98	711 810,45
Résultats de clôture				537 257,70		537 187,47
Restes à réaliser			47 280,00	7 880,00	47 280,00	7 880,00
TOTAUX CUMULES	86 232,14	86 161,91	135 670,84	633 528,54	221 902,98	719 690,45
RESULTATS DEFINITIFS		70,23		497 857,70		497 787,47

- constate, pour la comptabilité annexe du service de l'eau, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Jean Claude ALAPHILIPPE présente le Compte Administratif 2017 du budget assainissement collectif. Il détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- arrête les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (compte administratif – budget assainissement collectif).

#### **COMPTE ANNEXE POUR SERVICE ASSAINISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (t)	RECETTES OU EXCEDENTS (t)	DEPENSES OU DEFICIT (t)	RECETTES OU EXCEDENTS (t)	DEPENSES OU DEFICIT (t)	RECETTES OU EXCEDENTS (t)
Résultats reportés Opérations de l'exercice		54 056,07		104 175,22	0,00	158 231,29
	66 195,64	100 064,93	120 019,31	83 992,86	186 214,95	184 057,79
<b>TOTAUX</b>	<b>66 195,64</b>	<b>154 121,00</b>	<b>120 019,31</b>	<b>188 168,08</b>	<b>186 214,95</b>	<b>342 289,08</b>
Résultats de clôture		87 925,36		68 148,77		156 074,13
Restes à réaliser			61 200,00	10 200,00	61 200,00	10 200,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>66 195,64</b>	<b>154 121,00</b>	<b>181 219,31</b>	<b>198 368,08</b>	<b>247 414,95</b>	<b>352 489,08</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>87 925,36</b>		<b>17 148,77</b>		<b>105 074,13</b>

- constate, pour la comptabilité annexe du service assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Jean Claude ALAPHILIPPE présente le Compte Administratif 2017 du budget assainissement non collectif. Il détaille chaque chapitre budgétaire et, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- arrête les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (compte administratif – budget assainissement non collectif).

**COMPTE ANNEXE POUR SPANC**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)	DEPENSES OU DEFICIT (1)	RECETTES OU EXCEDENTS (1)
Résultats reportés		1 412,97	0,00	0,00	0,00	1 412,97
Opérations de l'exercice	22 516,40	22 570,00	0,00	0,00	22 516,40	22 570,00
<b>TOTAUX</b>	<b>22 516,40</b>	<b>23 982,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 516,40</b>	<b>23 982,97</b>
Résultats de clôture		1 466,57	0,00			1 466,57
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>22 516,40</b>	<b>23 982,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 516,40</b>	<b>23 982,97</b>
RESULTATS DEFINITIFS		1 466,57				1 466,57

- constate, pour la comptabilité annexe du SPANC, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET CINEMA**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BOURNEL**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan

de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET EAU POTABLE**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET CINEMA**

Jean Claude ALAPHILIPPE indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Administratif 2017 du Budget Cinéma de la commune d'Argentat-sur-Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à 17 660.68 €, au regard des éléments suivants :

#### **POUR MEMOIRE :**

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	29 844.87 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	8 110.25 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017**

- Solde d'exécution de l'exercice	- 2 367.86 €
- Solde d'exécution cumulé	5 742.39 €

**RESTES A REALISER AU 31.12.2017**

- Dépenses d'investissement	0 €
- Recettes d'investissement	0 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31.12.2017**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	5 742.39 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0 €

Solde : 5 742.39 €

**Besoin de financement total : 0 €**

**RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice :	-17 926.58 €
- Résultat antérieur :	29 844.87 €

**Total à affecter : 11 918.29 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Résultat cumulé de la section d'exploitation :**

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2018 0 €

2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2018 0 €

3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au B.P. 2018 (report à nouveau débiteur ou créditeur)

**Report créditeur section d'exploitation (002) 11 918.29 €**

- **Report créditeur section d'investissement (001) 5 742.39 €**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BOURNEL**

Jean-Claude ALAPHILIPPE indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au Compte Administratif 2017 du Budget annexe du Lotissement Le Bournel de la commune d'Argentat-sur-Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à -24 945.39 €, au regard des éléments suivants :



**POUR MEMOIRE :**

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	-99.75 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	22 616.47 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017**

- Solde d'exécution de l'exercice	-47 714.85 €
- Solde d'exécution cumulé	-25 098.38 €

**RESTES A REALISER AU 31.12.2017**

- Dépenses d'investissement	0 €
- Recettes d'investissement	0 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31.12.2017**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	-25 098.38 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0 €

Solde : -25 098.38 €

**Besoin de financement total : 25 098.38 €**

**RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice :	252.74 €
- Résultat antérieur :	-99.75 €

**Total à affecter : 152.99 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Résultat cumulé de la section d'exploitation :**

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2018 152.99 €

2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2018 0 €

3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au B.P. 2018 (report à nouveau débiteur ou créditeur)

**Report débiteur section d'exploitation (002) - €**

- Report débiteur section d'investissement (001) 25 098.38 €**

## AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET EAU POTABLE

M. Jean-Claude ALAPHILIPPE indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au compte administratif 2016 du budget Eau Potable de la commune d'Argentat-sur-Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à 497 787.47 €, au regard des éléments suivants :

### **POUR MEMOIRE :**

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	1 476.43 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	528 814.18 €

### **SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017**

- Solde d'exécution de l'exercice	8 443.52 €
- Solde d'exécution cumulé	537 257.70 €

### **RESTES A REALISER AU 31.12.2017**

- Dépenses d'investissement	47 280.00 €
- Recettes d'investissement	7 880.00 €

Solde des restes à réaliser : -39 400.00 €

### **BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31.12.2017**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	537 257.70 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	-39 400.00 €

Solde : 497 857.70 €  
**Besoin de financement total : 0 €**

### **RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice :	-1 546.66 €
- Résultat antérieur :	1 476.43 €

**Total à affecter : -70.23 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Résultat cumulé de la section d'exploitation :**

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2018	0 €
---	-----

2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2018	0 €
3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au B.P. 2018 (report à nouveau débiteur ou créditeur)  Report débiteur section d'exploitation (002)	   70.23 €
 ● Report créditeur section d'investissement (001)	 497 857.70€

### AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Jean-Claude ALAPHILIPPE indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au compte administratif 2017 du budget Assainissement Collectif de la commune d'Argentat-sur-Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à 105 074.13 €, au regard des éléments suivants :

#### POUR MEMOIRE :

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	54 056.07 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	104 175.22 €

#### SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017

- Solde d'exécution de l'exercice	-36 026.45 €
- Solde d'exécution cumulé	68 148.77 €

#### RESTES A REALISER AU 31.12.2017

- Dépenses d'investissement	61 200.00 €
- Recettes d'investissement	10 200.00 €

Solde des restes à réaliser :	-51 000.00 €
-------------------------------	--------------

#### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31.12.2017

- Rappel du solde d'exécution cumulé	68 148.77 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	-51 000.00 €

Solde :	17 148.77 €
<b>Besoin de financement total :</b>	<b>0 €</b>

#### RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	33 869.29 €
- Résultat antérieur :	54 056.07 €
<b>Total à affecter :</b>	<b>87 925.36 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

• <b>Résultat cumulé de la section d'exploitation :</b>	
1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2018	0 €
2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2018	0 €
3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au B.P. 2018 (report à nouveau débiteur ou crédeur)	
<b>Report crédeur section d'exploitation (002)</b>	<b>87 925.36 €</b>
• <b>Report crédeur section d'investissement (001)</b>	<b>17 148.77 €</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

M. Jean-Claude ALAPHILIPPE indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constatée au compte administratif 2016 du budget Assainissement Non Collectif de la commune d'Argentat-sur-Dordogne. Le résultat cumulé s'élève à 1 466.57 €, au regard des éléments suivants :

**POUR MEMOIRE :**

- Résultat d'exploitation antérieur reporté (report à nouveau)	1 466.57 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017**

- Solde d'exécution de l'exercice
- Solde d'exécution cumulé

**RESTES A REALISER AU 31.12.2017**

- Dépenses d'investissement
- Recettes d'investissement

Solde des restes à réaliser :

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31.12.2017**

- Rappel du solde d'exécution cumulé
- Rappel du solde des Restes à Réaliser

Solde :

**Besoin de financement total :**

**RESULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice :	53.60 €
- Résultat antérieur :	1 412.97 €
<b>Total à affecter :</b>	<b>1 466.57 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Résultat cumulé de la section d'exploitation :**

1° - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Crédit du compte 1068 sur B.P. 2018

2° - Affectation complémentaire en "Réserves" Crédit du compte 1068 sur B.P. 2018

3° - Déficit ou excédent d'exploitation à reporter au B.P. 2018 (report à nouveau débiteur ou crédeur)

**Report créditeur section d'exploitation (002) 1 466.57 €**

- **Report créditeur section d'investissement (001)**

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET CINEMA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du Budget Cinéma pour 2018 qui s'équilibre à :

- 98 663.36 € en section d'exploitation.
- 13 705.75 € en section d'investissement.

soit un budget total de :

- 112 369.11 €.

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BOURNEL – M14**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du Budget annexe du lotissement Le Bournel pour 2018 qui s'équilibre à :

- 39 890.59 € en section de fonctionnement
- 39 043.58 € en section d'investissement.

soit un budget total de :

- 78 934.17 €.

**TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'augmenter le montant de la surtaxe eau de la 1<sup>ère</sup> tranche (0 à 50 m<sup>3</sup>) actuellement établi à 0,048 €/m<sup>3</sup>, de laisser les autres tranches inchangées et de maintenir le montant de la surtaxe assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,  
- approuve les tarifs ci-dessous mentionnés :

	Surtaxe eau	Surtaxe assainissement
prime fixe	10,00 €	0,00 €
tranche de 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,12 € / m <sup>3</sup>	0,510 € / m <sup>3</sup>
tranche de 51 à 150 m <sup>3</sup>	0,264 € / m <sup>3</sup>	0,510 € / m <sup>3</sup>
tranche au-delà 150 m <sup>3</sup>	0,279 € / m <sup>3</sup>	0,510 € / m <sup>3</sup>
tarif VEG	0,200 € / m <sup>3</sup>	

Les tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET EAU POTABLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget eau potable pour 2018 qui s'équilibre à :

- 84 969.79 € en section d'exploitation.
- 681 124.15 € en section d'investissement.

soit un budget total de :

- 766 093.94 €.

#### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget assainissement collectif pour 2018 qui s'équilibre à :

- 184 763.00 € en section d'exploitation.
- 229 911.77 € en section d'investissement.

soit un budget total de :

- 414 674.77 €.

#### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve, tel qu'annexé, le budget primitif du budget assainissement non collectif pour 2018 qui s'équilibre à :

- 10 500 € en section d'exploitation.

**ADOPTION DES TARIFS DU CENTRE AQUARECREATIF**

Le Conseil Municipal est compétent pour fixer les tarifs des services publics locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, fixe les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Catégorie	Tarif
Adulte	4,00 €
Adolescent (15-18 ans)	2,70 €
Enfant (4-14 ans)	2,00 €
Enfant jusqu'à 3 ans inclus	Gratuit
Abonnements (carte de 10 entrées)	
* carte adulte	31 €
* carte adolescent (15-18 ans)	20 €
* carte enfant (4-14 ans)	15 €
Groupes à partir de 10 personnes ou membre du COS sur présentation de la carte d'adhérent	
* Adulte	3,20 €
* Adolescent (15-18 ans)	2,10 €
* Enfant (4-14 ans)	1,60 €
Personnes occupant un emplacement au camping municipal (sur justificatif)	Gratuit
Après 18 H, tarif unique	1,70 €
Week-ends de juin (16-17 juin ; 23-24 juin)	
* Adulte	2,50 €
* Adolescent (15-18 ans)	1,80 €
* Enfant (4-14 ans)	1,40 €
* Enfant jusqu'à 3 ans inclus	Gratuit

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE C.C.A.A.**

Pour répondre aux attentes exprimées par la population, la Ville d'Argentat-sur-Dordogne a décidé de développer une politique d'animation culturelle et de loisirs. Elle a ainsi confié, depuis plusieurs années, au C.C.A.A. la programmation annuelle de différentes animations culturelles et de loisirs sur le territoire communal. Cette association a notamment pour objet :

- d'assurer la coordination avec toute structure contribuant à l'animation d'Argentat-sur-Dordogne,
- d'assurer toute mission confiée par la Ville dans les domaines sociaux, culturels ou éducatifs,
- d'assurer la publicité et la promotion des actions.

Parmi les objectifs généraux de politique publique de la Ville d'Argentat-sur-Dordogne, déterminant l'intérêt public local, il doit être mentionné :

- l'animation de la ville en facilitant l'accès à la culture, au sport et à la vie associative,
- l'aménagement du territoire pour promouvoir un cadre de vie de qualité,
- la redécouverte, la revalorisation de la ville et la volonté de contribuer à son rayonnement.

Dans la perspective de lui permettre de réaliser au mieux ces missions, et dans la mesure où les objectifs de l'association et son programme d'actions participent de cette politique publique, la Ville d'Argentat-sur-Dordogne et le C.C.A.A. ont décidé de s'engager au sein d'une convention afin de définir les objectifs de leur coopération. Cet engagement vise à rechercher la complémentarité et l'efficacité des actions des signataires au bénéfice de la population pour un mieux vivre ensemble durable sur la base d'objectifs partagés et d'engagements réciproques.

L'objet de la convention est donc d'établir les conditions de ce partenariat pour l'année 2018, sachant qu'en outre, l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifié, rend désormais obligatoire la conclusion d'une convention définissant les modalités d'utilisation des subventions municipales supérieures à 23 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (24 voix pour, Mme REYNIER, M. ALAPHILIPPE, M. CAUX, Mme BRIANÇON ne prenant pas part au vote)

- approuve les termes de la convention à signer avec le Comité de Coordination de l'Animation d'Argentat (C.C.A.A.).
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

La Ville d'Argentat-sur-Dordogne compte sur son territoire de nombreuses associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, les solidarités, les loisirs, ... Ces associations participent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités et répondent de plus en plus à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent satisfaire. Leur travail de proximité collabore à la mise en œuvre des orientations municipales et contribue à dynamiser les enjeux définis par la municipalité. En ce sens, elles sont des partenaires privilégiés pour la commune.

L'école Jeanne d'Arc a sollicité une participation financière pour l'organisation d'une classe de découverte pour les enfants de CE2-CM1-CM2 dont le thème retenu est "patrimoine à Venise". 19 élèves sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- décide le versement d'une subvention de 190 € à l'école Jeanne d'Arc.

### **SIGNALETIQUE TOURISTIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre des travaux du « Salon Urbain » en cours de réalisation et compte tenu du nombre important de visiteurs accueillis, notamment en période estivale, il apparaît opportun de mettre en place une signalisation qui permettra une meilleure orientation au sein de la commune.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention :

- de l'Etat au titre des projets structurants de la DETR – développement économique, social, environnemental et touristique, à hauteur de 25 % ;
- du Conseil Départemental à hauteur de 25 % ;
- de l'Europe au titre du programme LEADER à hauteur de 34 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,



- décide la réalisation de l'opération proposée.
- arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

			H.T.
<b>Montant de l'opération retenu pour la demande de subvention</b>			120 000,00 €
Subventions		Taux	Plafond
<b>DETR - ETAT</b>	projets structurants – développement touristique	25 %	100 000 €
<b>Conseil Départemental</b>	contractualisation	25 %	
<b>LEADER - Europe</b>		34%	
<b>Autofinancement communal</b>			24 200,00 €

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution des aides, tel qu'indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

Suite à une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération n° d2018-01-04 du 23 janvier 2018 visée en Préfecture le 25 janvier 2018 sous le n° 019-200063022-20180123-d2018-01-04-DE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.



**Le Maire**

**Jean-Claude LEYGNAC**

*Le présent compte-rendu de la séance du 6 mars 2018, établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, est publié en mairie.*

-ooOoo-

Le compte-rendu est disponible sur :

- le site internet :
- facebook : <https://www.facebook.com/ArgentatKoi> et Page Ville d'ARGENTAT Officiel

